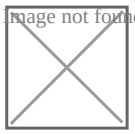

Achat anticipé d'un cheval ...

Par **torturamax**, le **23/10/2012** à **19:33**

Bonsoir a tous,

Je souhaite acheter un cheval de 5 ans en avance, celui-ci coûte 2000€ et l'affaire me parait sérieuse après plusieurs communications avec la personnes (je suis très méfiant).
Cependant nous pouvons accueillir le cheval chez nous seulement au mois d'octobre 2013 donc dans un ans. Nous sommes du loiret et la personne qui vend le cheval, en arriège elle est professionnel dans le monde équin.
Elle souhaite avoir le paiement en avance car elle a besoin de cet argent pour financer des travaux d'ou la vente d'une partie de ses chevaux. Cependant nous, nous souhaitons pour ne pas nous faire arnaquer rédiger un papier comme quoi si en cas de mort ou autre mais aussi comme quoi on a payé tant ... Que faut-il faire sachant que la vendeuse est d'accord ?
Que faut t'il marqué sur la lettre et est-ce reconnue devant la loi si jamais la personne ne souhaite pas nous rembourser si le cheval meurt ou autre ?

Merci beaucoup, torturamax.

Par **janus2fr**, le **24/10/2012** à **08:27**

Bonjour,
Vous pouvez très bien acheter le cheval dès maintenant et le laisser en pension (gratuite ?) chez le vendeur pour un an.
Mais c'est bien vous qui serez propriétaire dès la vente signée et devrez assumer vos responsabilités.

Par **torturamax**, le **24/10/2012** à **17:41**

Que veut dire vente signé ? Il y-a bien une démarche a faire alors, des papiers ... ? Car si par exemple l'an prochain elle ne veut pas nous donner la jument et dit qu'on ne l'a pas payé ???

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés